

Vos questions / nos réponses

# Cannabis et artères

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/10/2021 10:03

Bonjour, J'ai 56 ans et fume du cannabis depuis 35 ans au quotidien. Je dois subir un pontage et arrêter de fumer. Je souhaitais savoir si consommer le cannabis en infusion pouvait être un palliatif sans risque pour les artères ? D'avance, merci

---

**Mise en ligne le 20/10/2021**

Bonjour,

Vous nous faites part d'une consommation régulière de cannabis depuis plusieurs années, et de votre nécessité de cesser de fumer en raison d'une opération à venir. Vous souhaitez connaître les risques d'une consommation ingérée de cannabis vis-à-vis de vos artères.

Pour le moment, nous n'avons pas connaissances d'une étude portant sur les risques cardio-vasculaires d'une consommation de cannabis par ingestion. Il est néanmoins attesté que le cannabis fumé, en particulier joint au tabac, comporte plus de risques pour les voies respiratoires et le système cardio-vasculaire, que l'ingestion. Il paraît probable donc que de l'ingérer comporte moins de risque que de le fumer. Néanmoins, il s'agit d'un produit dont la composition est aléatoire et incertaine, et dont les effets peuvent être imprévisibles: toute consommation comporte des risques.

Par ailleurs, le THC est "lipophile" c'est-à-dire qu'il se fixe sur les matières grasses (notamment dans le corps... Ou en cuisine!). Cependant, cela le rend insoluble dans l'eau. Si vous projetez de faire des infusions, le THC du cannabis ne se diluerait pas dans de l'eau seule.

Si vous projetez de privilégier des infusions de CBD (produit cannabique sans THC, légal, et pouvant induire des effets de décontractant musculaire), certains produits CBD peuvent être hydrosolubles (les huiles, par exemple). Toutefois, nous n'avons là encore pas suffisamment d'études ou de recul pour certifier l'absence de risque pour la santé de ce produit, en particulier pour les artères. Voir même, le CBD pourrait interagir avec certains traitements médicamenteux et entraîner des dommages pour certains organes.

Nous sommes désolé-e-s de ne pouvoir vous apporter une réponse tranchée, mais les limites des connaissances scientifiques vis-à-vis des stupéfiants restreignent également nos informations.

Si l'arrêt du cannabis vous pose des difficultés dans le cadre de votre opération prochaine, ou si vous vous sentez en difficultés pour maintenir l'arrêt, n'hésitez pas à en parler à solliciter notre service par tchat (entre 8h et minuit), ou par téléphone (au 0 800 23 13 13, entre 8h et 2h).

Il existe également des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), qui proposent un suivi personnalisé, gratuit et confidentiel. Vous pourrez y trouver une écoute et des conseils de la part d'une équipe bienveillante et spécialisée dans les conduites addictives, afin de vous sentir épaulée dans votre démarche d'arrêt ou de réduction. Nous vous proposons en fin de réponse une adresse à proximité de chez vous, ainsi que quelques liens vers des ressources en ligne.

Nous vous envoyons tous nos encouragements,

Prenez soin de vous,

Bien cordialement.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes**

---

### **Association Addictions France- CSAPA d'Evry**

25, desserte de la Butte Creuse  
**91004 EVRY**

**Tél : 01 69 87 72 02**

**Site web : [www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org)**

**Secrétariat :** Lundi : 9h-19h - Mardi et Vendredi : 9h-17h - Mercredi 9h-12h et Jeudi 9h -19h

**Consultat° jeunes consommateurs :** Consultation des jeunes de moins de 25 ans, avec ou sans entourage (contact par courriel : [cjc.evry@addictions-france.org](mailto:cjc.evry@addictions-france.org))

**Voir la fiche détaillée**

**En savoir plus :**

- [Fiche sur le cannabis](#)
- [Guide d'aide à l'arrêt du cannabis](#)
- [Cannabis : ce qu'il faut savoir](#)